

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

**COMMUNE DE
BUCQUOY**

**DEPARTEMENT DU PAS
DE CALAIS**

CANTON DE BAPAUME

ARRETE

84/2023

OBJET :

**Permis de détention
d'un chien catégorisé**

La Maire de la Commune de Bucquoy,

Vu le Code Rural, et notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu la Loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 relatif au permis de détention de chien mentionné au I de l'article L.211-14 du code rural et à la protection des animaux de compagnie,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'arrêté préfectoral portant publication de la liste des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales des chiens de 1^{ère} – 2^{ème} catégorie et de chiens dangereux,

Vu l'arrêté préfectoral portant publication de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires de chiens de 1^{ère} – 2^{ème} catégorie et de chiens dangereux,

Vu la demande de permis de détention présentée par Monsieur MALZANI Jonathan domicilié 16 chemin d'Hallingues à BUCQUOY et l'ensemble des pièces annexées à la demande.

ARRETE

Article 1 : Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du Code Rural est délivré à :

MALZANI Jonathan

16 chemin d'Hallingues 62116 BUCQUOY

Qualité : Détenteur de l'animal ci-après désigné

Assurée au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurance : Allianz

N° de contrat : AF330379151



Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le 29 juin 2023 par Monsieur Didier COOL dûment habilité par la Sous-Préfecture de Lens.

Pour le chien ci-après identifié :

Nom : Talia

Race : American Staffordshire Terrier

Catégorie : 2ème

Date de naissance : 26 octobre 2022

Sexe : femelle

N° de puce 250269610398104 implantée le 22 décembre 2022

Vaccination antirabique effectuée le 23 février 2023

Evaluation comportementale effectuée le 28 juin 2023 par le Docteur HALLE Aurélien.

Article 2 : Le titulaire du présent permis de détention est tenu de tenir à jour les documents concernant son animal et de les présenter lors des contrôles de police et notamment d'assurance garantissant la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers et la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : Les références du présent arrêté seront inscrites dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil n°998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1.

Article 4 : Les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont invités à informer la Maire de la Commune de résidence de tout changement de situation concernant l'animal (changement de propriétaire, de domicile, décès du chien ...)

Article 5 : La Maire est chargée de l'exécution de cet arrêté dont une copie sera adressée à la Sous-Préfecture de Lens pour information (avec les pièces annexées).

Fait à Bucquoy, le 04 août 2023

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

